

## Comment puis-je facturer une téléconsultation ?

*Pour télétransmettre en téléconsultation, la cotation en vigueur est :*

- TCG (Médecins généralistes, sages-femmes depuis le 26 mars 2020) ;
- TC (Médecins spécialistes).

**Pour permettre la télétransmission, il faut forcer l'acte de téléconsultation dans le logiciel Shaman. Pour ce faire :**

1. Cliquez sur "Paramètres » dans le menu en haut de la fenêtre et sélectionnez « Tarifs conventionnés »
2. Cliquez sur "Définir une nouvelle lettre clé" dans la fenêtre qui s'affiche, puis complétez les cases suivantes de cette façon :
  - **Lettre clef** -> TCG (pour les médecins généralistes) / TC (pour les médecins spécialistes)
  - **Libellé** -> Téléconsultation
  - **Tarif Convent.** -> 25 (pour les médecins généralistes) / 23 euros (pour les médecins spécialistes)
  - **Taux de Remboursement Tronc commun** -> 705
  - **Taux de remboursement Tronc CRPCEN** -> 856
  - **Compatibilité** -> Maladie, Maternité et Accident du Travail
  - **Spécialités concernées par cette nouvelle Lettre clé** -> Indiquez votre spécialité
  - **Bénéficiaires** -> tout cocher
  - **Qualificatif dépense** -> tout cocher